

Le mécanisme national d'orientation

Guide à l'intention des parents

Qu'est-ce que le MNO ?

Le mécanisme national d'orientation (MNO) est un cadre qui permet d'identifier les victimes de la traite des êtres humains et de l'esclavage moderne.

Il vise à s'assurer que les victimes reçoivent une assistance et que leurs expériences soient reconnues.

Qu'est-ce que la traite des êtres humains ?

Un enfant doit être reconnu comme victime de traite si les deux conditions suivantes sont réunies :

1.

L'enfant a été **recruté** (par exemple par le biais de promesses d'argent, de cadeaux, de statut social et/ou d'un sentiment d'appartenance et d'identité – c'est ce qu'on appelle la "manipulation psychologique")

OU

L'enfant a été **transporté** d'un point A à un point B (sur de longues ou courtes distances, y compris au sein d'un même village ou d'une même ville)

OU

L'enfant a été **retenu**. Retenir et cacher une personne quelque part, par exemple dans une ferme pour y effectuer des travaux manuels, ou dans une maison servant de base pour dealer de la drogue (souvent appelée "planque") constitue un recel.

2.

Ces actions ont pour **but de l'exploiter**.

Ainsi, par exemple, un jeune est envoyé en train d'un endroit à un autre pour transporter et livrer de la drogue. Cela s'appelle de **l'exploitation criminelle**.

Un autre exemple consiste à utiliser le compte bancaire d'un jeune pour y déposer de l'argent gagné illégalement. Cela s'appelle **l'exploitation financière**.

L'exploitation du travail consiste, par exemple, à faire "travailler" un jeune sans le payer.

On parle d'**exploitation sexuelle** quand l'enfant est contraint à avoir des rapports sexuels avec une ou plusieurs personnes.

Comme pour l'exploitation des enfants, la traite des êtres humains et l'esclavage moderne impliquent un déséquilibre du rapport de force entre les jeunes et ceux qui les contrôlent (par exemple en raison de leur âge ou de leur statut).

Si un enfant est traité comme une propriété ou si on l'oblige à travailler quelque part sans qu'il puisse partir, il est victime d'esclavage moderne.

Il est important de noter que n'importe quel enfant peut être victime de manipulation psychologique, quel que soit son milieu. Il n'y a pas de honte à cela, l'important étant de repérer les signes et de faire un signalement pour s'assurer que l'enfant obtienne l'aide dont il a besoin. Le MNO n'est pas une alternative aux procédures de protection normales, mais doit les compléter. Il reste donc crucial de signaler tout problème à la police et aux services sociaux locaux.

Le mécanisme national d'orientation MNO

Si les parents ne peuvent pas mettre en place eux-mêmes un MNO, certaines instances comme la police et les services sociaux ont le devoir de faire un signalement au Home Office si elles soupçonnent qu'une personne pourrait être victime de la traite des êtres humains. Les professionnels qui ont le devoir de faire un signalement sont appelés **intervenants de première ligne**.

- L'existence de signes (ou indicateurs) de traite suffit pour qu'un intervenant de première ligne en réfère au Home Office,
- Il appartient à ce dernier de décider si la personne doit être considérée comme victime de traite.
- Certaines associations peuvent également vous orienter vers un MNO et vous prodiguer des conseils. Vous pouvez par exemple appeler l'[assistance téléphonique de la NSCPCC](#) ou l'[assistance téléphonique esclavage moderne](#) pour obtenir de l'aide.

Qu'implique une décision MNO ?

Le processus de prise de décision comporte deux étapes :

1. Une **décision pour motifs raisonnables** doit être prise dans les cinq jours. Cela signifie que l'on "**soupçonne sans pouvoir le prouver**" que la personne est une victime.
2. Une décision finale fondée sur des **motifs concluants** devra être prise. Cela signifie "**qu'il est plus probable qu'improbable**" que la personne soit victime.

Des informations supplémentaires peuvent être envoyées au Home Office jusqu'à ce qu'il prenne sa décision finale. Toute nouvelle information pertinente l'aidera à prendre sa décision. Bien que les parents ne puissent pas faire de signalement MNO, vous pouvez envoyer de nouvelles informations après le signalement. Nous vous encourageons à le faire en partenariat avec la personne ou l'organisme auteur du signalement initial, si possible. Toute nouvelle information doit être envoyée à nationalreferralmechanism@homeoffice.gov.uk

The Children's Society

Un jeune identifié comme victime de traite fera l'objet d'un traitement spécial s'il est arrêté ou inculpé pour un crime commis, parce qu'il sera tenu compte du fait qu'il était exploité. Dans ce cas, les victimes de traite bénéficient également d'un recours juridique appelé défense contre l'esclavage moderne et devront en discuter avec leur avocat.

Si un enfant obtient du Home Office une décision positive fondée sur des motifs concluants, il doit se voir proposer de l'aide (comme une thérapie, par exemple) afin de lui permettre de se reconstruire.

Cette aide sera fournie par les services sociaux, et la décision du MNO devra être intégrée au processus de décision d'une protection.

En tant que parent, vous pouvez arguer de cette décision positive pour demander l'aide des services sociaux. Votre enfant peut également avoir accès à l'aide du [service indépendant de tutelle pour les enfants victimes de traite](#).

Si votre enfant demande l'asile ou une protection au Royaume-Uni, la décision du MNO peut être pertinente. Dans certains cas, une décision MNO positive peut amener le Home Office à accorder à votre enfant un retour discrétionnaire pour rester au Royaume-Uni. Il est important d'impliquer l'avocat de l'immigration de votre enfant le plus tôt possible, idéalement avant la soumission du MNO. Il pourra alors vous conseiller sur le MNO et son lien avec la demande de protection de votre enfant.

Que se passe-t-il si vous n'êtes pas satisfait de la décision du MNO ?

Vous ou votre enfant avez le droit de demander au Home Office de reconsidérer la décision du MNO si vous n'en êtes pas satisfaits. Vous avez également le droit de vous faire représenter par un avocat de droit public pour contester la décision (et pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle dans certains cas). Vous pouvez trouver un avocat de droit public [ici](#).

Comment obtenir de l'aide

Pour obtenir de l'aide ou parler de vos inquiétudes, vous pouvez appeler la ligne d'assistance de l'esclavage moderne au **0800 012 1700** ou la NSCPCC au **0808 800 5000**.

Si votre enfant ne veut pas vous parler de ce qui lui arrive, et même s'il le fait, faites-lui savoir qu'il peut toujours appeler Childline au **0800 1111** ou tchatter en ligne. Vous trouverez les coordonnées [ici](#). Dans certaines régions du Royaume-Uni, les enfants peuvent bénéficier du soutien du service indépendant de tutelle pour les enfants victimes de traite. Pour savoir si c'est le cas pour votre enfant, vous pouvez appeler l'assistance téléphonique Barnardo 24 heures sur 24 au **0800 0434303**.

Si vous craignez que votre enfant soit en danger, appelez la police au 101 ou composez le 999 en cas d'urgence et expliquez-lui que vous soupçonnez votre enfant d'être victime de traite.

Nous vous invitons également à contacter les services sociaux - vous trouverez leurs coordonnées sur le site de votre conseil local. Vous pouvez trouver votre conseil local [ici](#).